

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1095

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« du présent article et jusqu'à la fermeture effective de l'établissement ou jusqu'à exécution »

les mots :

« et jusqu'à la fermeture effective de l'établissement ou jusqu'à l'exécution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.